



263, rue de Paris
93 516 Montreuil cedex
Tél : 01 48 18 80 00

Paris, le 6 mars 2007

Monsieur Jean-Pierre Duport,
président du bureau du CNIS

Monsieur le Président,

La formation « emploi-revenus » du CNIS débattre à sa réunion du 8 mars prochain du report du calage des estimations du chômage BIT annoncé en janvier dernier. L'importance de ce sujet nous conduit à vous adresser quelques réflexions qu'il a inspirées à notre organisation.

L'INSEE, et plus largement l'ensemble du système statistique public, ont pour mission de fournir à l'ensemble de la population, de manière impartiale, informations et analyses aussi complètes que possible sur le fonctionnement de la société. Ce rôle est encore plus crucial en période électorale, lorsque l'utilisation de chiffres comme arguments dans le débat public est permanent. Il est donc de la plus haute importance que les chiffres issus de la statistique publique, construits avec des principes d'impartialité et de qualité, aient une valeur clairement identifiée.

Dans le cas des chiffres du chômage, le taux dit « au sens du Bureau International du Travail » est calculé par l'INSEE, qui est seul à pouvoir le construire grâce à l'enquête Emploi. En dépit de ses limites, cette enquête permet de calculer ce taux depuis plus de trente ans et représente donc un élément clé du dispositif d'information statistique sur le sujet du chômage et de l'emploi.

C'est pourquoi la décision de l'INSEE de reporter à l'automne la publication des résultats de l'enquête emploi pour l'année 2006 ainsi que le recalage de la série des taux de chômage mensuels au sens du BIT (qui sont suivis conjoncturellement grâce aux statistiques mensuelles de l'ANPE) pose un problème majeur : si les estimations mensuelles du chômage au sens du BIT continuaient d'être publiées par l'INSEE, cela signifierait que l'Institut valide leur évolution sur la base des données ANPE. Or, issues d'une source administrative, ces données n'ont pas été conçues dans le seul but de mesurer le chômage, ce qui peut les conduire à présenter certains biais, nous allons y revenir.

En tout état de cause, si le calcul du taux est entaché d'imprécisions particulières, l'INSEE se doit de les évaluer et de rendre publics les résultats assortis de cette évaluation et de l'analyse des difficultés rencontrées.

Selon les indications données par l'INSEE, ces difficultés proviennent pour une part d'une diminution récente du taux de réponse à l'enquête emploi en continu. Il nous semble utile de rappeler qu'il ne s'agit pas des premières difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de cette enquête. Lors de sa présentation à la formation « emploi, revenus » du CNIS, en mars 2004, les risques induits par la diminution de la taille de l'échantillon par rapport à l'enquête annuelle précédemment réalisée avaient été signalés. Par la suite, les représentants des utilisateurs de statistiques au CNIS avaient eu l'occasion de regretter que les résultats détaillés de l'enquête n'aient pas été publiés au cours des premières années de sa réalisation.

Le report du calage pose un problème supplémentaire. On se saurait se résoudre à ce que les chiffres issus de l'ANPE constituent la seule information actualisée sur le chômage. En effet, ces chiffres présentent l'inconvénient bien connu d'inclure les effets des variations dans la gestion des listes de demandeurs d'emploi. Or, celle-ci a fortement évolué au cours des deux dernières années, pesant dans le sens d'une réduction du nombre de demandeurs d'emploi qui figurent dans les catégories les plus suivies (DEFM de catégorie 1, 2, et 3) indépendamment des effets induits par l'évolution du marché du travail :

- création des conventions de reclassement personnalisé, comptabilisés en catégorie 4 ;
- création des contrats de transition professionnelle, comptabilisés en catégorie 5 ;
- bascule automatique en catégorie 5 des demandeurs d'emploi bénéficiaires d'emploi aidés et des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises ;
- retard de la date de relance des demandeurs d'emploi qui n'ont pas « pointé » dans les délais (conséquence : une forte hausse des absences au contrôle) ;
- réduction du nombre d'heures d'activité autorisé pour le cumul d'un revenu d'activité et d'une indemnisation du chômage.

Les initiatives locales qui ont pu intervenir sans être connues centralement peuvent avoir joué également dans le sens d'une minoration des DEFM. Ainsi, dans la période récente, l'évolution mesurée dans les DEFM de catégorie 1, 2 ou 3 a toutes les chances de ne pas refléter celle du chômage.

Rappelons également que l'interférence de considérations d'ordre politique a conduit depuis près d'un an à de nombreux inconvénients : violations quasi-systématiques de l'embargo sur la publication du chiffre mensuel, retenues de publications, hâte avec laquelle ont été mises en place des enquêtes auprès des chefs d'entreprise sur l'évaluation du contrat nouvelle embauche, censées en mesurer très rapidement les effets sur l'emploi, alors que l'engagement d'enquêter sur ce point auprès des salariés n'a pas été suivi d'effet jusqu'à présent.

La réunion du CNIS prévue le 8 mars devrait être l'occasion d'inviter l'INSEE à prendre les mesures nécessaires pour rétablir un bon niveau d'information sur la situation du chômage.

Nous demandons que l'Institut présente puis mette en ligne sur le site du CNIS les éléments habituellement disponibles dans l'*INSEE Première* donnant les résultats des premières exploitations de l'enquête emploi (en particulier le nombre de chômeurs au sens du BIT et le nombre de personnes en situation d'emploi, en moyenne annuelle).

Une note de travail devrait présenter les problèmes méthodologiques posés par cette enquête (biais de rotation, difficultés sur le taux de réponse etc.) et leurs effets sur l'estimation du chômage en niveau ou en taux puisque ces problèmes sont avancés par l'Institut actuellement.

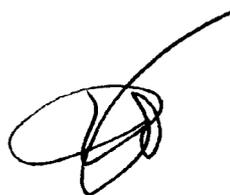
Nous demandons en outre que le CNIS soit informé de l'avancée et des résultats du groupe de travail associant notamment l'INSEE et la DARES mis en place pour mieux comprendre les évolutions du chômage, de l'emploi et de la population active.

A l'occasion de la réunion de la formation Emploi-revenu, il nous semble également indispensable que l'INSEE et la DARES présentent un certain nombre d'éléments pour améliorer la compréhension des évolutions récentes du chômage : nous les détaillons dans une annexe jointe à cette lettre.

Dans le contexte que nous venons de rappeler, nous jugeons donc indispensable que le chiffre du chômage au sens du BIT soit publié, éventuellement avec les réserves méthodologiques nécessaires.

Au-delà des difficultés présentes, la CGT tient à souligner qu'une véritable prise en compte des situations de chômage, de sous-emploi et de précarité ne peut se limiter au suivi du taux de chômage au sens du BIT. Nos propres travaux, menés à partir des données rendues disponibles par le système statistique public, nous conduisent à une estimation du nombre de personnes exclues du travail bien supérieure aux chiffres habituellement cités en la matière. C'est une des raisons pour lesquelles, comme de nombreux autres utilisateurs de la statistique publique, nous exprimons la très forte demande d'une meilleure connaissance des situations très diverses de sous-emploi et de précarité.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous aurez pu porter à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos plus sincères salutations.



Denis Durand, représentant
de la CGT au bureau du CNIS.

Annexe

1) Informations indispensables à proposer dans une note de travail pour justifier le report :

- évolution trimestre par trimestre du taux de non-réponse global dans l'enquête emploi depuis 2002 ;
- indicateurs chiffrés sur le biais de rotation qui a été également évoqué, là aussi en évolution depuis 2002 ;
- évolution trimestrielle du nombre de chômeurs au sens du BIT dans l'enquête emploi comparée à celle du nombre de DEFM 1, 2, 3 sans activité réduite, depuis 2002 (données trimestrielles brutes et données en moyenne annuelle glissante pour corriger les variations saisonnières) ;
- comparaison du taux de passage entre situations d'emploi et de non-emploi selon le mode de collecte mis en œuvre dans l'enquête emploi ;
- évolution du taux de chômage BIT qui serait obtenu si la procédure de calage habituelle était effectuée sur la base des résultats de l'enquête emploi 2006, accompagnée de la marge d'erreur associée à ces résultats.

2) Informations utiles à proposer dans une note de travail pour comprendre les évolutions récentes du chômage

Pour mieux cerner les effectifs concernés par les changements du mode de gestion de la liste :

- évolution mensuelle du nombre de bascules en catégorie 5 des demandeurs d'emploi bénéficiaires de contrats aidés depuis juin 2005,
- évolution mensuelle du nombre des bascules en catégorie 5 des demandeurs d'emploi créateurs d'entreprises depuis juin 2005,
- évolution mensuelle d'entrées et du stock de CRP-CTP depuis mai 2005,
- évolution mensuelle du taux d'absence au contrôle depuis 2002 (sur l'ensemble des demandes d'emploi sorties 1 2 3)

Pour mieux comprendre les sorties des listes de l'ANPE :

- évolution depuis 2001 de chacun des différents motifs de sortie des listes de l'ANPE, en précisant le régime d'indemnisation au moment de la sortie ;,
- évolution mensuelle depuis 2001 du nombre de sorties pour reprise d'emploi déclarée en isolant les reprises d'emplois aidés.
- en lien avec un effet possible de la réduction des durées d'indemnisation du chômage depuis la réforme de 2003 : évolution mensuelle depuis 2001 du nombre de fin de droits

Pour mieux comprendre l'évolution du marché du travail :

- évolution mensuelle du nombre d'offres déposées à l'ANPE en isolant les contrats aidés et les offres d'emploi à durée déterminée ;
- évolution mensuelle du nombre de missions d'intérim et de leur équivalent en temps plein ;
- évolution mensuelle du taux d'embauche à partir des mouvements de main d'œuvre

Enfin, si une analyse des bouclages « emploi-chômage-population active » est envisagée, il conviendrait de les proposer à la fois avec les anciennes et les nouvelles estimations de population active. Compte tenu des gros écarts entre les anciennes et les nouvelles projections, l'intérêt de l'exercice pour valider ou invalider telles statistiques de l'emploi ou de chômage apparaît d'ailleurs limité.